

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS
DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 16 mars 2020

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-aux-bois s'est réuni exceptionnellement au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Mme LIBAUDE Régine, Maire, le 16 mars au lieu du 18 mars initialement prévu suite au confinement annoncé pour le 17 mars à partir de 12 h.

Etaients présents :

Mesdames : R.LIBAUDE, A.FOUCAULT, L.VENANCIO, B.CHARRON

Et

Messieurs : A.VILLANUEVA, F.SCHMITT,

Absents excusés :

Madame C.BOURNET donne pouvoir à Mr F.SCHMITT

Monsieur G.QUINTON donne pouvoir à Mme R.LIBAUDE

Madame C.AUMONT donne pouvoir à Mme A.FOUCAULT

Madame J.VALENTE donne pouvoir à Mme L.VENANCIO

Secrétaire de séance : Monsieur A.VILLANUEVA

Lecture du compte-rendu du procès-verbal de la séance 22 janvier 2020 qui, une fois lecture faite, est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Délibérations

Approbation du compte de gestion de la perception de Saint Arnoult en Yvelines et compte administratif M 14 de la commune :

Madame Assunta FOUCAULT présente le compte de gestion 2019, ainsi que le compte administratif communal 2019.

Compte de gestion et CA 2019 :

Fonctionnement :

Résultat 2018 : 327 768.11 €

Résultat 2019 : 378 992.35€

Titre à émettre au 1068 en 2020 :74 753.04€

Investissement :

Résultat 2018 : 48 142. 55€

Résultat 2019 : -122 895.59 €

Report au 001 su BP 2020 :-74 753.04€

Résultat de clôture 2019 : 304 239. 31€, montant repris au Budget Primitif 2020

Madame le Maire ne prend pas part au vote

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Affectation des résultats 2019 :

Le conseil municipal de la commune approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2019 qui sera reporté sur le budget primitif 2020 :

002-Résultat excédentaire de fonctionnement : 378 992.35€

001-Résultat déficitaire d'investissement : -74 753.04 €

Résultat de clôture 2019 : 304 239.31€, montant repris au Budget Primitif 2020.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Vote des 3 taux :

La réforme de la fiscalité directe locale supprime dès 2020 la taxe d'habitation sur les résidences principales. La perte de recettes pour les communes devrait être compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. De ce fait, le conseil municipal décide de ne pas changer les trois taux de la commune :

Taxe habitation : 5.30 %

Taxe foncière : 9.30 %

Taxe foncière non bâtie : 28.30 %

Produit fiscal attendu : **60424€**

Vote « POUR » des membres présents et ayant donné pouvoir

Budget Primitif 2020 - M14 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2020-M14 équilibré comme suit :

Fonctionnement :

-Dépenses : 639 835.31€

-Recettes : 639 835.31 €

Investissement :

-Dépenses : 216 393.04 €

-Recettes : 216 393.04 €

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Redevances Orange et Enedis

La commune percevra pour l'année 2020 une redevance de 940.64€ d'Orange et une redevance de 197.00€ d'ENEDIS au titre de l'occupation du domaine public.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Contrat Imagin'R

Madame le Maire propose d'attribuer une participation d'un montant de 100€ pour chaque élève de la commune (lycéen et collégien)

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Participation au transport de Saint Arnoult en Yvelines

Le Conseil Municipal propose une participation de 50€ par enfant fréquentant le transport vers Saint Arnoult en Yvelines comme l'année passée.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Participation à l'Amicale des secrétaires

Une demande de subvention a été formulée pour l'Amicale des Secrétaires de mairies du Sud Yvelines. Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune rembourse à l'agent le montant de sa cotisation sur présentation de justificatif.

Après en avoir délibéré le conseil municipal se déclare d'accord sur le remboursement de la cotisation à l'agent mais ne souhaite pas allouer de subvention à l'association.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Plan de formation 2020

Madame le Maire, après avoir contacté les agents de la commune, présente au conseil municipal le projet du plan de formation pour l'année 2020 qui sera adressé à l'autorité compétente pour approbation.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Demande de subvention pour l'association « Boinville jeunesse »

Une demande de subvention est formulée par l'association « Boinville Jeunesse ».

Cette association propose des manifestations pour les enfants et les adultes du SIVOS.

Le Conseil Municipal déclare donner des subventions à diverses associations fréquentées par les enfants de notre village.

Pour 2020 aucune subvention n'est accordée à l'association « Boinville jeunesse ».

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Reliure des actes de l'état civil

La commune est dans l'obligation de relier les documents de l'état civil selon les conditions prévues par le décret de 2010 (N°2010-783) dans le souci de conservation dans le long terme de ces registres.

Plusieurs devis sont parvenus, le conseil municipal retient le devis de « Sedi équipement » d'un montant de 412.80€.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir

Opposition à ROISSY

Le conseil municipal autorise Madame Le Maire a signé la pétition contre l'ouverture du terminal N°4 à Roissy.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Contrat triennal 2020-2022

Vu la délibération du conseil municipal du 24 juillet 2019 donnant tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de souscrire au programme du contrat triennal pour un montant de 199 493€ représentant 70% du plafond attribué à la commune (284 990€).

Le conseil municipal réitère son accord pour la réalisation de ce contrat qui portera essentiellement sur :

- la réfection des rampes d'accès au pont d'Obville VC6
- la réfection de diverses voies communales

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Questions diverses

Compte rendu réunion CCAS :

Les membres du CCAS ont approuvé le 6 février 2020 à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Percepteur pour l'exercice 2019, ainsi que le compte administratif qui se solde par un excédent en fonctionnement de 1032.62€

Fonctionnement :

Dépenses : 1210.03 €
Recettes : 2242.65 €

Cet excédent est repris au Budget Primitif 2020.

Madame le Maire, en tant que Présidente, n'a pas pris part au vote.

Budget Primitif CCAS-2020 :

Fonctionnement :

Dépenses : 2482.62 €
Recettes : 2482.62 €

Rapport d'activités :

-Pompiers

-CA RT

-SITRD (syndicat Intercommunal de transport de la région de Dourdan)

.Ces rapports sont à la disposition du public aux heures de permanences de la mairie.

Compte rendus :

-AMIF (association des maires Ile de France)

-Des conseils des écoles de Boinville le gaillard et Allainville aux bois

Ces comptes rendus sont à la disposition du public en mairie.

IDF Mobilités

Deux nouveaux Pass Navigo sont créés et subventionnés par la région Ile de France :

-le forfait Navigo Sénior annuel est à 37.60€/ par mois à partir de 62 ans

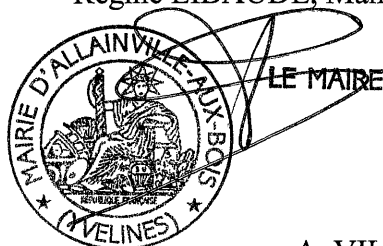
-le forfait Navigo jeunesse pour les 4-11 ans 24 € à l'année.

Renseignements en guichet SNCF ou sur Navigo.fr

Le Sictom vous informe, la contribution globale des adhérents devrait diminuer de 14%, le taux moyen de TEOM passe ainsi de 6,97% à 5,94%.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 20h40

Régine LIBAUDE, Maire



A. FOUCAULT

A. VILLANUEVA

L. VENANCIO

B. CHARRON

F. SCHMITT